

RI-RTF



Octobre 2017

- **Mot de la coordonnatrice**
- **Responsabilité de la ressource d'effectuer la vérification des antécédents judiciaires**
- **Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est à la recherche de nouvelles ressources de type familial**



[Accueil](#) • [Mot de la coordonnatrice](#)

Mot de la coordonnatrice

Mardi 3 octobre 2017

Bonjour à tous,

Septembre fut le moment pour notre coordination de finaliser la réorganisation de nos équipes de travail par territoire. La plupart d'entre vous ne seront pas touchés de près par le mouvement de personnel occasionné par cette réorganisation, alors que d'autres vivront un changement d'intervenant à la qualité. Si tel est le cas, une lettre vous a été acheminée afin de vous informer du nom et des coordonnées de votre nouvel intervenant.

Soyez assuré qu'un transfert personnalisé entre le nouvel intervenant et le précédent s'est réalisé dans les dernières semaines afin de s'assurer de la continuité du suivi de la qualité des services offerts aux usagers dans votre milieu résidentiel.

Un très bel automne à tous!

Myriam Tremblay

Coordonnatrice à la gestion des ressources d'hébergement et au suivi de la qualité

[Infolettre RI-RTF, Octobre 2017](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2017

Accueil • Responsabilité de la ressource d'effectuer la vérification des antécédents judiciaires

Responsabilité de la ressource d'effectuer la vérification des antécédents judiciaires

Mardi 3 octobre 2017

Assurer une présence de qualité est un service commun qui doit être assuré par le responsable résidentiel en tout temps. À titre d'exemple, lorsqu'une nouvelle personne est désignée pour agir auprès des usagers, la démarche de vérifications des antécédents judiciaires est un préalable. Cela s'applique pour les employés, les bénévoles, les aides et les remplaçants des ressources d'hébergement. Pour rappel, le critère 5 indique :

« Toute personne majeure requise par une ressource qui agit auprès des usagers à titre de bénévole, d'aide, de remplaçant ou d'employé n'a pas d'antécédent judiciaire en lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire à la fonction de cette personne dans la ressource. » (Cadre de référence, critères généraux déterminés par le ministre p.52-53).

Cette démarche doit se faire avant que la personne désignée par la ressource agisse auprès des usagers. La ressource doit alors assumer les responsabilités suivantes :

- Remettre un exemplaire du formulaire *Déclaration relative aux antécédents judiciaires* (voir annexe) à chacune des personnes majeures requises pour agir auprès des usagers (bénévoles, aides, remplaçants et employés).
- Recevoir toutes les déclarations dûment remplies et signées et transmettre une copie de chaque formulaire à l'établissement.
- Prendre contact avec un corps policier ou un service de vérification privé de son choix afin de procéder à une demande de vérification des antécédents judiciaires des bénévoles, des aides, des remplaçants et des employés.
- Recevoir les résultats des vérifications. Dans le cas où la vérification révélerait la présence d'un antécédent judiciaire, analyser celui-ci afin de conclure si l'antécédent a un lien avec la fonction de cette personne dans la ressource.

Si vous éprouvez des difficultés dans l'analyse d'un antécédent judiciaire, nous vous encourageons à interpeller votre intervenant qualité qui pourra prendre part à la réflexion.

Lorsque votre intervenant qualité se rend dans votre ressource, il est légitime de vous demander de voir les résultats des vérifications d'antécédents qui ont été réalisées pour un bénévole, un aide, un remplaçant ou un employé. Toutefois, vous n'avez pas à fournir une copie de ce document à l'établissement.

Infolettre RI-RTF, Octobre 2017

Accueil • Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est à la recherche de nouvelles ressources de type familial

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est à la recherche de nouvelles ressources de type familial

Mardi 3 octobre 2017

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale recherche des personnes, célibataires ou en couple, qui seraient intéressées à devenir responsables de ressource de type familial. Bien que le CIUSSS recrute de façon continue des personnes souhaitant accueillir tous types de clientèle (déficience intellectuelle, trouble envahissant du développement, santé mentale, enfants), un important besoin pour la clientèle adolescente est observé.

Quelques critères auxquels vous devrez obligatoirement répondre :

- Être majeur et citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être exempt d'antécédents judiciaires liés à la fonction;
- Avoir un espace physique pour recevoir l'utilisateur, respectant certaines normes qui seront évaluées;
- Avoir la capacité d'assurer une saine gestion financière de la ressource;
- Vouloir travailler en collaboration et en concertation avec l'équipe clinique en vue d'appliquer toute recommandation afin de répondre aux besoins de l'utilisateur;
- Avoir la capacité de travailler en partenariat avec les intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ses partenaires et avec les familles des personnes hébergées.

Devenir responsable de ressource vous intéresse?

La démarche de recrutement s'avère un processus de sélection rigoureux et balisé par des normes ministérielles. Si vous répondez aux critères d'admissibilité ci-haut et que vous souhaitez devenir responsable d'une résidence de type familial, veuillez communiquer avec nous au 418 683-2511, poste 2027.

Les ressources de type familial reçoivent une rétribution financière établie par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, la compensation financière est réglementée et uniforme pour tout le Québec.

Pour accès aux documents pertinents concernant les ressources de type familial, rendez-vous sur notre site internet au www.ciuussscn.ca/hebergement

Infolettre RI-RTF, Octobre 2017

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

<input type="radio"/> Postulant Personne physique Associé	<input type="radio"/> Dirigeant	<input type="radio"/> Administrateur	<input type="radio"/> Personne requise	<input type="radio"/> Personne majeure vivant dans la résidence principale de la ressource
--	--	---	---	---

ADRESSE DU LIEU PRINCIPAL OU DE L'INSTALLATION DU MILIEU DE VIE	<input style="width: 100%;" type="text"/> <input style="width: 60%; display: inline-block;" type="text"/> <input style="width: 35%; display: inline-block;" type="text"/> <input style="width: 60%; display: inline-block;" type="text"/>
TÉLÉPHONE	<input style="width: 100%;" type="text"/>

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM NOM DE FAMILLE <input style="width: 100%;" type="text"/> PRÉNOM (1) <input style="width: 100%;" type="text"/> PRÉNOM (2) <input style="width: 100%;" type="text"/> SEXE <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme DATE DE NAISSANCE <input style="width: 100%;" type="text"/>	ADRESSE <input style="width: 100%;" type="text"/> <input style="width: 60%; display: inline-block;" type="text"/> <input style="width: 35%; display: inline-block;" type="text"/> <input style="width: 60%; display: inline-block;" type="text"/> TÉLÉPHONE <input style="width: 100%;" type="text"/>
---	--

SECTION 2 - DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A INFRACTIONS CRIMINELLES		
<input type="radio"/> Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si je l'ai été, j'en ai obtenu le pardon.		
<input type="radio"/> J'ai été déclaré coupable au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :		
NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
B INFRACTIONS PÉNALES		
<input type="radio"/> Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si je l'ai été, j'en ai obtenu le pardon.		
<input type="radio"/> J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :		
NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

SECTION 3 – ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A | INFRACTIONS CRIMINELLES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

B | INFRACTIONS PÉNALES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SECTION 4 – ORDONNANCES JUDICIAIRES

- Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire au Canada ou à l'étranger.
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SECTION 5 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Déclaration relative aux antécédents judiciaires est obligatoire pour :

- un postulant au titre de ressource de type familial (RTF) ou de ressource intermédiaire maison d'accueil (RIMA);
- une RTF ou une RIMA;
- toute personne majeure vivant dans la résidence principale du postulant RTF, de la RTF ou de la RIMA, autre qu'un usager;
- toute personne majeure qui agit auprès des usagers à titre de bénévole, d'aide, de remplaçant ou d'employé pour le postulant RTF, la RTF ou la RIMA.
- un postulant au titre de ressource intermédiaire (RI) (toute personne morale ou société de personnes ou toute personne physique, dirigeant ou administrateur d'une personne morale ou d'une société de personnes);
- une RI (toute personne morale ou société de personnes ou toute personne physique, dirigeant ou administrateur d'une personne morale ou d'une société de personnes);
- toute personne majeure qui agit auprès des usagers à titre de bénévole, d'aide de remplaçant ou d'employé pour le postulant RI ou la RI.

L'utilisation des renseignements personnels ne se fera qu'à des fins de vérification de la conformité d'un postulant au titre de RI-RTF ou du maintien de la conformité de la RI-RTF avec les critères généraux déterminés par le ministre de la Santé et des Services sociaux. L'accès à ces renseignements est ainsi réservé aux seules personnes habilitées à les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les renseignements personnels sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans le consentement de la personne concernée, sauf dans les cas prévus par la loi.



JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CETTE DÉCLARATION SONT EXACTS ET COMPLETS. JE M'ENGAGE À DÉCLARER RAPIDEMENT TOUT CHANGEMENT RELATIF À MES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET JE CONSENS À CE QUE CES RENSEIGNEMENTS SOIENT TRANSMIS À L'ÉTABLISSEMENT QUI EFFECTUE LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT ET D'ÉVALUATION OU À L'ÉTABLISSEMENT AVEC LEQUEL LA RESSOURCE INTERMÉDIAIRE OU LA RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL A CONCLU UNE ENTENTE SPÉCIFIQUE OU PARTICULIÈRE.

DATE :

Signature **OBLIGATOIRE**

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave